

**Extrait du livre blanc (2002)**



**PROPOSITIONS D' ACTIONS POUR  
L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE**

*ASSOCIATION FRANÇAISE POUR LE DEVELOPPEMENT DE  
L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE*

*Reconnue d'utilité publique*

## **3<sup>ème</sup> partie : Le défi culturel**

### **Chapitre 1 : RECONNAITRE DES LE COLLEGE LA TECHNOLOGIE COMME VECTEUR DE CULTURE**

L'introduction de la technologie au collège, comme élément de la formation générale, répond à un impératif culturel et à une exigence de politique éducative.

#### **I SATISFAIRE UN IMPERATIF CULTUREL**

La technologie au collège est une discipline d'enseignement général visant au développement de capacités transférables et à l'acquisition de savoirs adaptés à notre temps.

Son enseignement participe, en effet à :

- **l'ouverture sur le monde moderne et à sa compréhension**

Montrer l'empreinte de la technologie sur l'ensemble de la société et l'appréhender sous ses différents aspects techniques, économiques et sociaux, tel est l'objectif général. Ceci implique, non seulement la connaissance des techniques caractéristiques de l'époque contemporaine mais aussi des liens qui s'établissent avec les modes d'organisation du travail et la vie en entreprise. En reliant les changements technologiques et l'évolution économique et sociale, l'élève est ainsi préparé à mieux les comprendre, à en apprécier les avantages et les risques et à en discerner les enjeux au lieu de les subir et d'être désarmé devant eux.

- **la maîtrise de l'aller-retour entre théorie et pratique**

La technologie est consacrée à l'étude et à la réalisation d'objets et systèmes techniques matériels ou immatériels. Son enseignement est fondé sur des productions effectuées par les élèves sur la base de projets techniques. La technologie associe le savoir et le faire, la conception et la réalisation. Elle oblige à soumettre les constructions intellectuelles à l'épreuve des faits. L'élève mobilise ses savoirs et savoir-faire par une action réfléchie dans un but précis. Il s'exerce au va-et-vient entre l'abstrait et le concret, le théorique et le pratique.

- **l'acquisition d'une démarche originale et de portée générale**

La technologie a pour objet l'action. Elle exploite, certes, des données scientifiques mais ne se réduit pas pour autant à une science appliquée. Elle se place dans une optique différente car elle cherche à concevoir et à mettre en œuvre un mode opératoire pour satisfaire un besoin. Elle met en œuvre une démarche intellectuelle qui lui est propre, au fur et à mesure du déroulement des différentes étapes depuis la définition d'un projet à sa réalisation. Il s'agit de poser un problème, d'identifier et caractériser un besoin, de concevoir des solutions adaptées, d'effectuer des choix en tenant compte des contraintes techniques, économiques, environnementales, sociales, évaluer des résultats. Cette démarche que développe spécifiquement la technologie est de portée formatrice générale. La technologie constitue une véritable méthodologie de l'action.

## II REPONDRE A UNE EXIGENCE DE POLITIQUE EDUCATIVE

- **La reconnaissance et la valorisation du « technique » dans le système éducatif**

La technologie est une dimension essentielle de la culture, indispensable à l'éducation de tout citoyen. Elle participe au développement de capacités nécessaires à la formation de tous les jeunes, y compris les futures élites. Elle contribue ainsi à valoriser l'image du « technique » au lycée auprès des enseignants, des parents, des élèves et à en donner une perception éloignée des préjugés, plus conforme à sa réalité. C'est en montrant que la technologie est formatrice, qu'elle est riche d'apports, que son enseignement s'effectue dans des situations privilégiant le travail en groupe et la démarche de projet que les élèves pourront mieux apprécier tout l'intérêt des études techniques qu'elles soient technologiques ou professionnelles.

- **La contribution à l'élaboration du projet personnel de l'élève**

Au cours de sa scolarité au collège, tout jeune doit être en mesure de construire son projet personnel, en vue d'une orientation éclairée et motivée. Il doit pour cela disposer de la totalité des informations et des possibilités offertes. La technologie est une façon d'approcher les activités techniques dans leur diversité, dans les domaines industriel et tertiaire. Certes, l'enseignement de la technologie ne couvre pas la totalité des champs ; toutefois, l'information peut être complétée et enrichie par l'éducation à l'orientation, dans le cadre horaire prévu au collège.

De même, la technologie aide le jeune à mieux se connaître, à découvrir ses potentialités et ses goûts. Elle lui permet d'apprécier ses qualités intellectuelles, ses capacités d'initiative, de rigueur, de continuité dans l'effort, son sens de la responsabilité individuelle et collective. L'élève est ainsi mieux en mesure de choisir une orientation plus conforme à ses capacités et aspirations.

- **La contribution à la réussite de l'ensemble des jeunes**

Compenser la dimension trop verbale ou trop abstraite de nos disciplines scolaires, développer la démarche inductive, révéler des aptitudes insoupçonnées, sont assurément des moyens de lutte contre l'échec scolaire. Les enseignements technologiques, de par leur nature et la pédagogie qu'ils impliquent, y apportent une contribution certaine. Encore faudrait-il qu'ils ne soient pas les seuls à jouer ce rôle de remédiation et que ne leur soit pas assigné ce seul objectif. Donner la joie de réaliser, de répondre au besoin d'agir, faire naître l'activité créatrice sont des fondements de la pédagogie de la réussite pour tous les jeunes.

## III CONSOLIDER L'ENSEIGNEMENT DE LA TECHNOLOGIE AU COLLEGE

Le système éducatif devrait savoir mieux reconnaître les apports de la technologie dans la formation générale des jeunes. C'est une question de justice et d'efficacité. Il s'agit moins au collège de reprendre des programmes qui ont été récemment innovés que d'engager une action résolue pour consolider cet enseignement et lui donner son assise.

Il est proposé de :

1. **Attribuer de façon effective des horaires officiels et des conditions d'enseignement sous forme de classes à groupes allégés** compatibles avec les objectifs et les approches pédagogiques indissociables de la discipline ;

2. **Affirmer la participation accrue de la technologie aux activités interdisciplinaires** où elle est d'un apport incontestable dans les itinéraires de découvertes,

notamment dans les relations avec les sciences et les arts, ainsi que dans les actions relevant de l'éducation à l'orientation ;

**3. Relancer une animation de grande ampleur et de longue durée au profit des professeurs de technologie** par des actions de formation et un suivi des corps d'inspection dont la mission pourrait être clairement identifiée dans les plans académiques de travail ;

**4. Valoriser la discipline « Technologie » et les professeurs** qui l'enseignent par la création d'une agrégation spécifique.

## **Chapitre 2 : MIEUX INSERER L'ENSEIGNEMENT TECHNOLOGIQUE ET PROFESSIONNEL DANS LE SYSTEME EDUCATIF**

L'organisation du second cycle des lycées reste marquée par la hiérarchisation des séries, au détriment de la voie technologique et professionnelle.

La voie générale est considérée, le plus souvent, comme la seule véritablement culturelle et capable de permettre l'accès à une position sociale enviable.

Les titulaires du baccalauréat technologique ont pourtant pour vocation la poursuite d'études. Mais celle-ci n'est satisfaisante que vers les sections préparatoires aux BTS avec cependant certaines exceptions. Elle l'est beaucoup moins vers les Instituts Universitaires de Technologie. Les échecs en première année d'université sont nombreux et l'accès aux grandes écoles très limité.

L'organisation des passerelles pour les élèves des lycées professionnels rencontre des difficultés qui se traduisent par la stagnation des effectifs voire la désaffection des premières d'adaptation et l'accueil mal maîtrisé des bacheliers professionnels dans les enseignements supérieurs, y compris les sections de BTS.

Les raisons de cette situation sont d'ordre culturel mais aussi structurel. En fait, le post-baccalauréat est encore organisé pour l'essentiel dans le prolongement de la voie générale des lycées et non point des études technologiques et professionnelles.

Pour lever cet obstacle culturel qui empêche toute orientation positive, il convient de :

### **I METTRE EN PLACE AU NIVEAU DE LA SECONDE DANS LE TRONC COMMUN, UN ENSEIGNEMENT DE NATURE TECHNOLOGIQUE**

L'organisation de la classe de seconde privilégie l'orientation vers les séries générales et concourt à une orientation peu éclairée, voire par défaut vers les séries technologiques et professionnelles. En effet, seules des matières générales figurent dans le tronc commun, les enseignements technologiques étant réservés à des options qui selon les établissements ne sont pas toujours accessibles ou jouent le plus souvent un rôle de prédétermination.

Une seconde dont le contenu serait en harmonie avec son intitulé « générale et technologique » devrait donc comporter un enseignement obligatoire de technologie.

Il s'agirait moins de poursuivre une année supplémentaire de technologie telle qu'elle est conçue au collège, c'est à dire identique pour tous les jeunes, que d'offrir déjà un choix autour des technologies relatives au secteur des sciences de l'ingénieur ou à celles de la gestion et de la communication.

Cette possibilité de choix répond à des préoccupations didactiques liées à l'approfondissement souhaitable autour de savoirs et savoir-faire organisés et au souci de répondre aux divers

intérêts des jeunes. Elle doit faciliter les choix de cursus en première et ne pas les prédéterminer.

## **II CONSTRUIRE UNE VERITABLE ARTICULATION ENTRE LA FILIERE TECHNOLOGIQUE ET LES DIFFERENTES VOIES DU SUPERIEUR.**

Il s'agit d'offrir aux bacheliers technologiques, dans la lignée de leurs études, l'accès aux différentes voies de l'enseignement supérieur sans les limiter aux seules sections de BTS. Il est proposé de:

### **1. Mener une action d'incitation d'accueil dans les Instituts Universitaires Technologiques (IUT)**

Elle devrait s'exercer, du moins dans ceux d'entre eux qui ne pratiquent pas une ouverture réelle aux bacheliers technologiques. L'expérience de certains IUT montre que le succès de ces bacheliers est pourtant effectif.

### **2. Développer les classes préparatoires à option technologique**

Il serait utile à cet effet de :

- agir fortement sur les représentations des élèves, parents et professeurs, pour lesquels la perspective d'entrer dans une grande école apparaît peu réaliste. Il faut montrer les succès possibles ;
- mieux informer les élèves sur la diversité des débouchés de ces classes. En particulier, l'accès, dans de bonnes conditions à l'université devrait être présenté dès lors que des conventions ont été établies entre celle-ci et les lycées, comme une issue normale à côté de l'entrée dans les grandes écoles ;
- poursuivre l'aménagement des concours. Il serait normal que dans une option technologique, les matières technologiques représentent plus de la moitié des coefficients ;
- octroyer des bourses aux élèves des milieux défavorisés afin de lever l'obstacle financier que représentent les études dans certaines écoles, de commerce notamment ;
- généraliser la couverture géographique des classes préparatoires.

### **3. Mettre en place une nouvelle structure de classe préparatoire mixte université-lycée**

Cette classe serait bâtie sur le modèle actuel de la classe préparatoire économique et commerciale Ecole Normale Supérieure de Cachan. Cette classe permet une excellente réussite aux Diplômes d'Etudes Universitaires Générales (DEUG) et une entrée vers les grandes écoles. Elle s'adresse, de fait aux bacheliers généraux. Une organisation spécifique devrait être créée et généralisée pour les bacheliers technologiques.

### **4. Organiser une coordination dans la définition des diplômes des niveaux 2 et 3**

Cette coordination est rendue nécessaire depuis la création des licences professionnelles. Une véritable concertation est nécessaire entre les instances chargées de les élaborer et de les habilitier avec d'une part, les commissions pédagogiques nationales des IUT et d'autre part, les commissions professionnelles consultatives responsables des BTS. Il s'agit d'assurer la cohérence du dispositif des diplômes professionnels des niveaux 2 et 3 et de veiller à la bonne gestion des flux. Dans la même perspective, les relations avec les Instituts Universitaires professionnels (IUP) devraient être plus formalisées.

### **III CONSTRUIRE UNE MEILLEURE ARTICULATION ENTRE LA VOIE PROFESSIONNELLE ET TECHNOLOGIQUE**

Actuellement certaines articulations sont créées institutionnellement, d'autres font l'objet d'expérimentations. Dans tous les cas l'efficacité des dispositifs en place est limitée.

#### **1. Aménager le passage de la seconde générale et technologique dans une classe terminale de Brevet d'Etudes Professionnelles (BEP).**

L'adaptation doit être variable selon les spécialités. L'affirmation de cette possibilité est à mieux explorer et reconnaître.

#### **2. Revoir le fonctionnement de la 1<sup>ère</sup> d'adaptation**

La 1<sup>ère</sup> d'adaptation permettant après un BEP de rejoindre une 1<sup>ère</sup> technologique voit ses effectifs diminuer. La notion même d'adaptation permettant de prendre en compte les acquis ne fait pas l'objet d'une réflexion construite, la seule modulation des horaires n'est pas une réponse pertinente.

#### **3. Organiser un accès réaliste des bacheliers professionnels en classe de Techniciens Supérieur (TS).**

L'accès à des classes de TS à l'issue d'un Bac Professionnel (bac-Pro) suppose une adaptation qui dépasse, là aussi, un simple allongement du temps de formation ou une modulation des horaires ou encore une baisse du niveau d'exigence conduisant à terme à une dévalorisation des BTS.

#### **4. Mettre en place un passage des sections technologiques vers les cursus d'enseignement général.**

Aucune possibilité de passage des sections technologiques ou professionnelles dans un cursus d'enseignement général n'est actuellement évoqué, ce qui renvoie à une conception de la hiérarchisation des voies de formation.

## **Chapitre 3 : AMELIORER L'EFFICACITE DE L'ORIENTATION DES JEUNES ET DES CHOIX DE PARCOURS PROFESSIONNELS PAR LES COLLEGIENS**

### **I REPERER LES MARGES DE PROGRES**

Les textes actuels affirment pour le système éducatif des ambitions incontestables en matière d'orientation des élèves et proposent des moyens multiples pour les concrétiser. Les pratiques sont néanmoins telles que des marges importantes d'accroissement de l'efficacité existent. L'éducation à l'orientation est une ambition qui commence à se concrétiser mais n'est pas encore une pratique généralisée et efficace.

L'orientation est encore souvent vécue par les jeunes comme un processus subi et de sanction : « on est orienté, être orienté est synonyme d'être relégué vers la voie professionnelle » et non comme une démarche volontariste de choix personnel éclairé par un conseil extérieur.

Les procédures d'orientation restent trop contingentes de celles de l'affectation et de la recherche d'optimisation du fonctionnement de l'offre de formation

L'offre locale de formation est relativement figée. Sa conception et son évolution sont dépendantes de contraintes administratives de gestion des flux plus que d'une véritable appréhension des réalités économiques et des aspirations des élèves.

La hiérarchisation des filières, la méconnaissance vécue des formations professionnelles de la part de la majorité des décideurs du système éducatif et des enseignants du collège demeurent des traits dominants du système et pèsent sur toute la logique de l'orientation.

Le relatif discrédit de la formation professionnelle, l'image floue voire erronée de nombreux métiers dans la population, la forte hiérarchisation des métiers dans l'inconscient collectif, la survalorisation du travail à connotation intellectuelle pèsent lourdement sur les mentalités.

L'information sur les métiers existe mais le contexte qui crée la réceptivité n'est pas toujours porteur et la lisibilité pas toujours assurée.

Enfin il semble que le rôle des professionnels de l'orientation dans le système pourrait être amélioré et mieux placé dans la logique d'une action collective. Il ne faudrait pas que l'orientation - affaire de tous - risque de n'être réellement de la pleine responsabilité de personne.

## **II ACCROITRE L'EFFICACITE**

### **1. améliorer les procédures**

Trois étapes sont à considérer : celle du choix d'orientation par le jeune et/ou sa famille, celle de l'affectation du jeune dans un établissement et un cursus donnés, celle de l'accueil du jeune dans la voie dans laquelle il a été affecté.

- **en ce qui concerne l'expression du choix**

Un choix n'est véritablement possible que si celui qui le réalise est éclairé sur le champ des possibles et dispose de critères permettant d'effectuer un tri raisonné au terme d'un processus de confrontations successives. Cette éducation à l'orientation suppose de :

- Diversifier les modalités d'information sur les familles de métiers pour qu'elle soit accessible au plus grand nombre et inscrire cette information dans la durée.
- Confronter les jeunes sous des formes diverses à la réalité du monde professionnel (enquêtes, mini stages...).
- Repositionner l'information sur les cursus, actuellement prioritaire voire exclusive, dans la perspective plus large de leur correspondance avec les exigences d'accès à une profession.
- Créer un environnement favorable à une réflexion sur les choix professionnels en donnant aux professeurs de collège et particulièrement aux professeurs principaux une meilleure connaissance de la réalité des métiers et en développant la formation continue des conseillers d'orientation psychologues dans ce domaine.
- Valoriser la découverte du monde du travail et de l'entreprise sur le temps scolaire en prenant notamment appui sur l'enseignement de la technologie. Systématiser en troisième un enseignement de découverte professionnelle.

- **en ce qui concerne l'affectation**

- Remettre en cause le principe de la répartition administrative des flux et notamment de l'affectation informatisée des jeunes sur la base de données strictement quantitatives gommant de fait les données qualitatives (profil, aspirations...).
- Corriger la sécheresse et l'insuffisance d'une approche du profil du jeune exclusivement fondée sur des résultats scolaires appréciés en terme de notes. Faire apparaître dans tout

dossier une expression littérale du profil du jeune tel qu'il est perçu par l'équipe éducative et une sorte de « lettre de motivation » du jeune exprimant ses goûts, ses aspirations.

- Donner aux établissements d'accueil un rôle réel d'appréciation des potentialités des jeunes au regard des formations demandées et de celles offertes au niveau d'un bassin de formation et les placer au centre du processus d'affectation ;
- Accepter pour les formations qui le nécessitent la possibilité de procéder à des entretiens d'information réciproque préalablement à l'affectation
  - **en ce qui concerne l'accueil dans un cursus de formation professionnelle**
- Procéder dès le début du cursus à une présentation positive des perspectives professionnelles possibles ; valoriser le choix effectué (ou subi) par un contact avec la profession (recours à des interventions extérieures ou à des supports audiovisuels ou immersion rapide dans l'univers professionnel).
- Exploiter les informations contenues dans les référentiels des activités professionnelles (ou de l'emploi) qui ont servi de base à l'élaboration des diplômes de la filière
- Présenter l'entrée en BEP comme une seconde en deux ans, première étape de la préparation au baccalauréat.
- Faire jouer au premier trimestre de seconde professionnelle un rôle de trimestre d'orientation
- Mettre en place des possibilités de réorientation en fin de premier trimestre s'il apparaît une erreur d'orientation.

## **2. Améliorer l'image des formations professionnelles et technologiques**

Le déficit d'image dont souffrent ces formations explique que les familles privilégient à l'issue de la 3<sup>ème</sup> l'accès à une seconde générale même si le projet du jeune, ou son profil ne le justifie pas. Le système les encourage en ce sens.

Il convient donc de :

- **revaloriser l'image de la seconde professionnelle**
- Situer sur un même plan seconde générale et technologique et seconde professionnelle ; présenter l'entrée en seconde professionnelle comme la première année de préparation au baccalauréat professionnel ou au baccalauréat technologique; ne plus parler de second cycle court et de second cycle long.
- Ne plus privilégier comme indicateur de réussite des formations mises en place en troisième, le taux d'accès à la seconde générale.
- **revaloriser l'image de la voie professionnelle**
- Remettre en cause la hiérarchisation des voies de formation
- Donner à la voie professionnelle des possibilités réelles de poursuite d'études pour ceux qui ont des chances normales de réussite et souhaitent les exploiter.
- Donner à la voie professionnelle un sens dans une optique de formation tout au long de la vie.
- Ne pas faire jouer aux établissements de formation professionnelle le rôle de structure d'accueil quasi exclusive des élèves en voie de marginalisation sociale et de rejet du système éducatif mais créer au contraire une hétérogénéité positive par un accueil plus diversifié.
- Reconnaître la valeur des diplômes professionnels par leur valorisation dans les concours de recrutement mis en place par le Ministère de l'Education Nationale (y compris les concours ATOS).

### **3. Améliorer l'information sur les métiers**

Un matériel important existe et sa qualité ne peut être contestée, qu'il émane des services publics ou des branches professionnelles. Ceux qui ont déjà un projet ou une ébauche de projet peuvent donc trouver, sous des formes diverses, les informations recherchées.

Le problème majeur se situe à deux niveaux, celui d'une vision erronée de certaines réalités professionnelles et la méconnaissance de pans entiers d'activités, chez une grande partie de la population, donc des parents et des professeurs notamment de collèges. Ceux qui ont donc un rôle important à jouer au quotidien auprès des jeunes pour les aider à construire leurs choix n'en ont pas les moyens.

- **modifier les représentations grâce au recours à la télévision grand public**

Seule une opération grand public inscrite dans la durée nous semble pouvoir aboutir à une double prise de conscience, celle de la nécessité d'avoir un regard permanent sur les activités professionnelles contemporaines et la découverte de leurs singularités. Les émissions TV très brèves diffusées autour du 20 heures, telles celles qui font découvrir un type d'habitat, un sport, un tournage, pourraient jouer ce rôle tant auprès des jeunes que de ceux qui sont en contact avec eux.

- **rendre la connaissance vécue du monde du travail partie intégrante de la formation des enseignants**

L'accès à la fonction de professeur principal de 3<sup>ème</sup> devrait être subordonnée à la réalisation d'un stage en entreprise. Les Conseillers d'Orientation Psychologues (COP) devraient périodiquement dans le cadre de leur formation continue réaliser des passages en entreprise. La fonction de Chef du Service Académique de l'Information et de l'Orientation (CSAIO) devrait être largement ouverte à des personnes ayant une expérience de la vie de l'entreprise.

La formation initiale en Institut Universitaire de Formation des Maîtres (IUFM), comme celle des personnels d'encadrement de l'éducation nationale devrait comporter des présentations des familles de métiers et pas seulement celle des cursus de formation.

A terme il serait souhaitable que tout enseignant au cours de sa formation initiale et continue réalise un parcours en entreprise d'une durée de 4 à 6 semaines.